



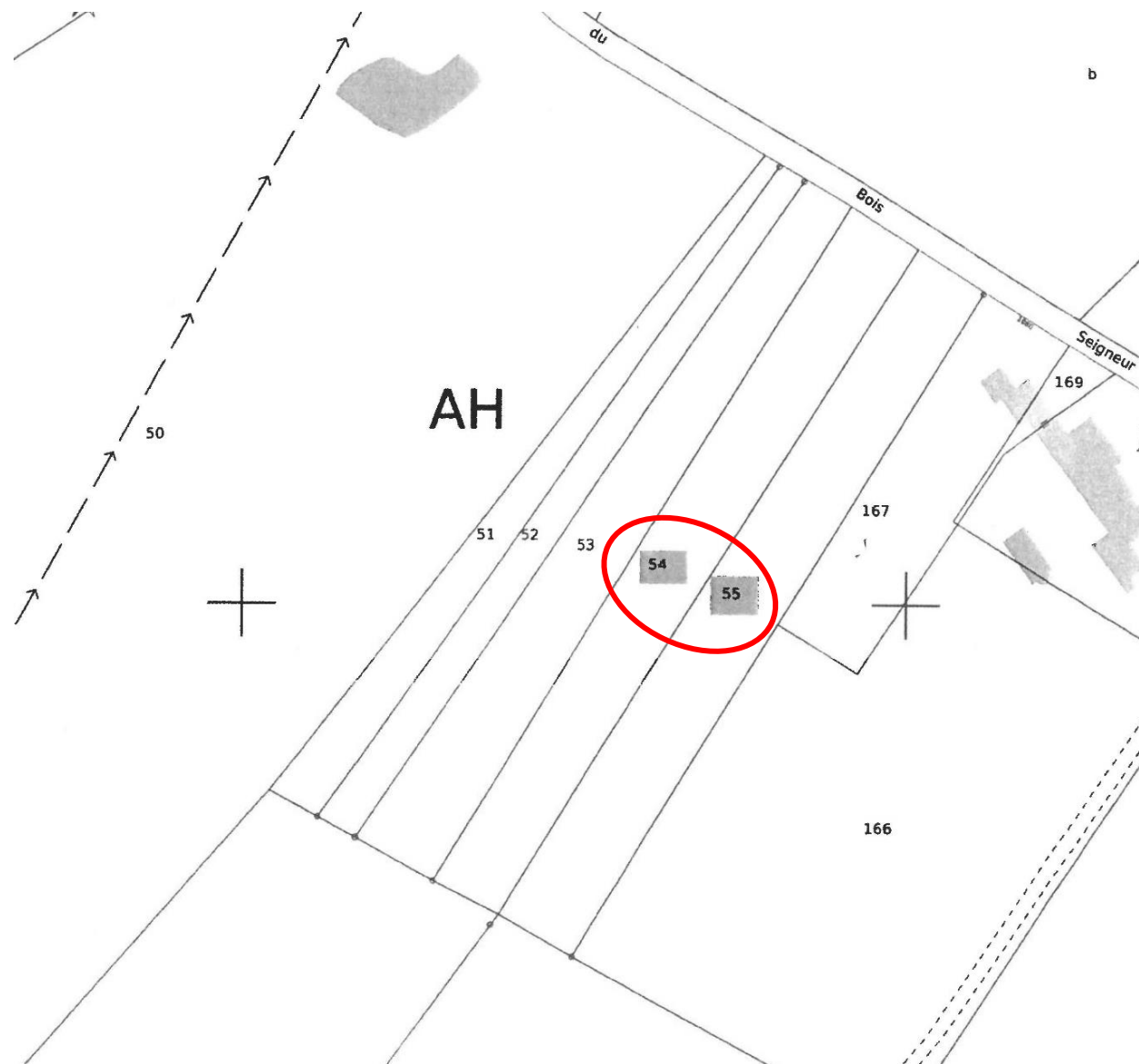
Conseil Municipal 15 décembre 2021

Ordre du jour

1. Achat de terrains
2. Acompte sur la subvention 2022
 - a. pour l'association « les Petits Lutins
 - b. pour l'association « Poly'Gones »
3. Création de postes
4. Autorisation à déposer des autorisations d'urbanisme pour l'aménagement de l'ancienne école élémentaire
5. Désignation de représentants au conseil d'administration de l'association Poly'Gone
6. Adhésion à l'association ALCALY
7. Rapports annuels
8. Décisions prises dans le cadre de l'article 2122-22 du CGCT
9. Informations diverses



Achat de terrains



Acompte sur la subvention 2022

- **Pour l'association des Petits Lutins**

Une avance de 62 000 € est proposée, soit environ 35 % du montant attribué en 2021

- **Pour l'association « Poly'Gones »**

Une avance de 20 000 € est proposée, soit environ 38 % du montant attribué en 2021

Création de postes

- Proposition de créer :
 - Deux emplois d'adjoint technique à temps non complet – rémunérés à l'heure

Autorisation d'urbanisme pour l'aménagement de l'ancienne école élémentaire

- Mise à disposition des anciens bâtiments de l'école élémentaires :
 - Bâtiment du bas réservé au RASED et au périscolaire
 - Bâtiment du bas réservé aux associations
- Toutefois, avant la mise à disposition, des travaux permettant le changement de destination sont nécessaires.

De ce fait, il est demandé aux Conseillers de bien vouloir autoriser madame le Maire à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux de mise aux normes du bâtiment du haut de l'ancienne école élémentaire.

Désignation de représentants au Conseil d'Administration de l'association Poly'gones

- Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre, de nouveaux membres ont été désignés.
- Les statuts prévoient un représentant de la commune pour siéger au conseil d'administration.

De ce fait, il convient de nommer deux conseillers pour siéger au conseil d'administration de l'association Poly'Gones

Adhésion à l'association ALCALY

- La commune a adhéré à cette association de janvier 2000 à mars 2015
- La municipalité souhaite de nouveau adhérer à cette association
- Le coût de l'adhésion est de 0,05 €/habitant, soit 314,20 €

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir adhérer à l'association ALCALY et d'accepter le montant de la cotisation qui est fixé à 0,05€/habitant, soit 314,20 euros.

Désignation d'un représentant à l'association ALCALY

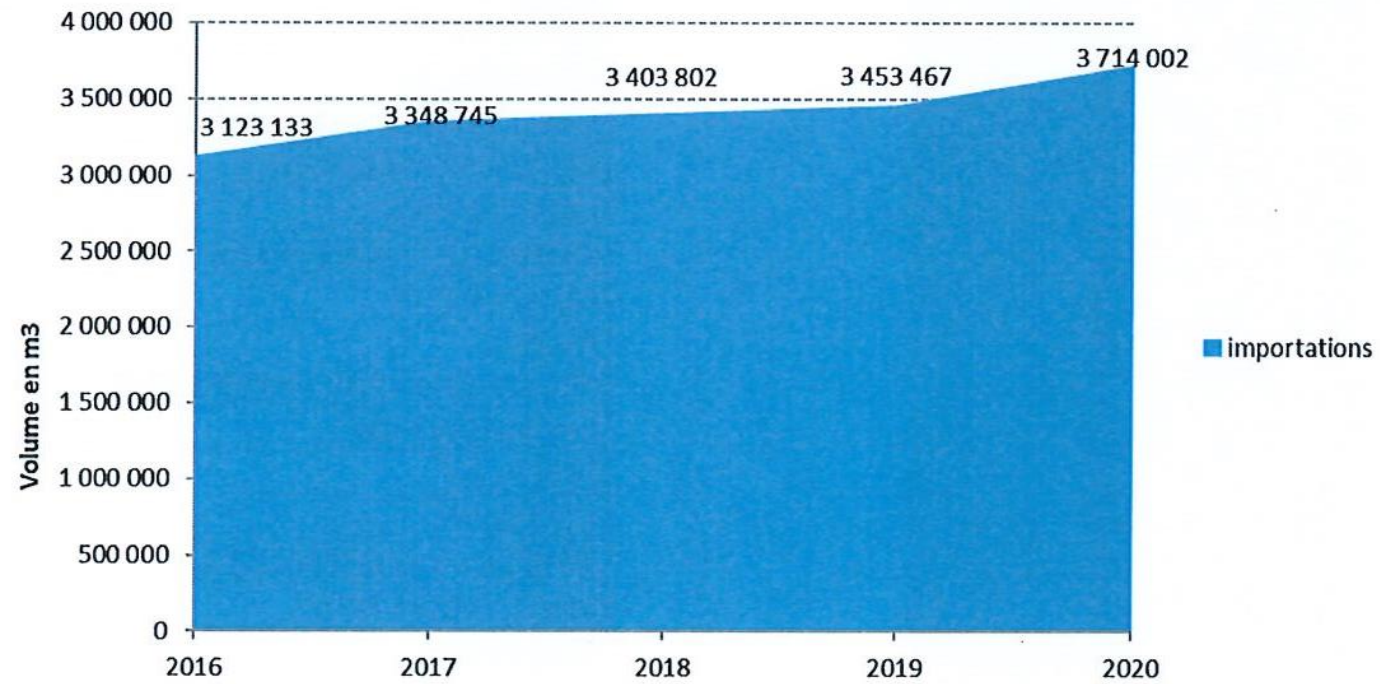
- Les statuts de l'Association prévoient que chaque commune membre soit représentée par un membre de l'assemblée délibérante.
- En cas d'absence de l'élu désigné, celui-ci pourra donner pouvoir à un autre élu de l'assemblée délibérante.

De ce fait, il convient de désigner un conseiller pour représenter la commune lors des assemblées de l'Association.

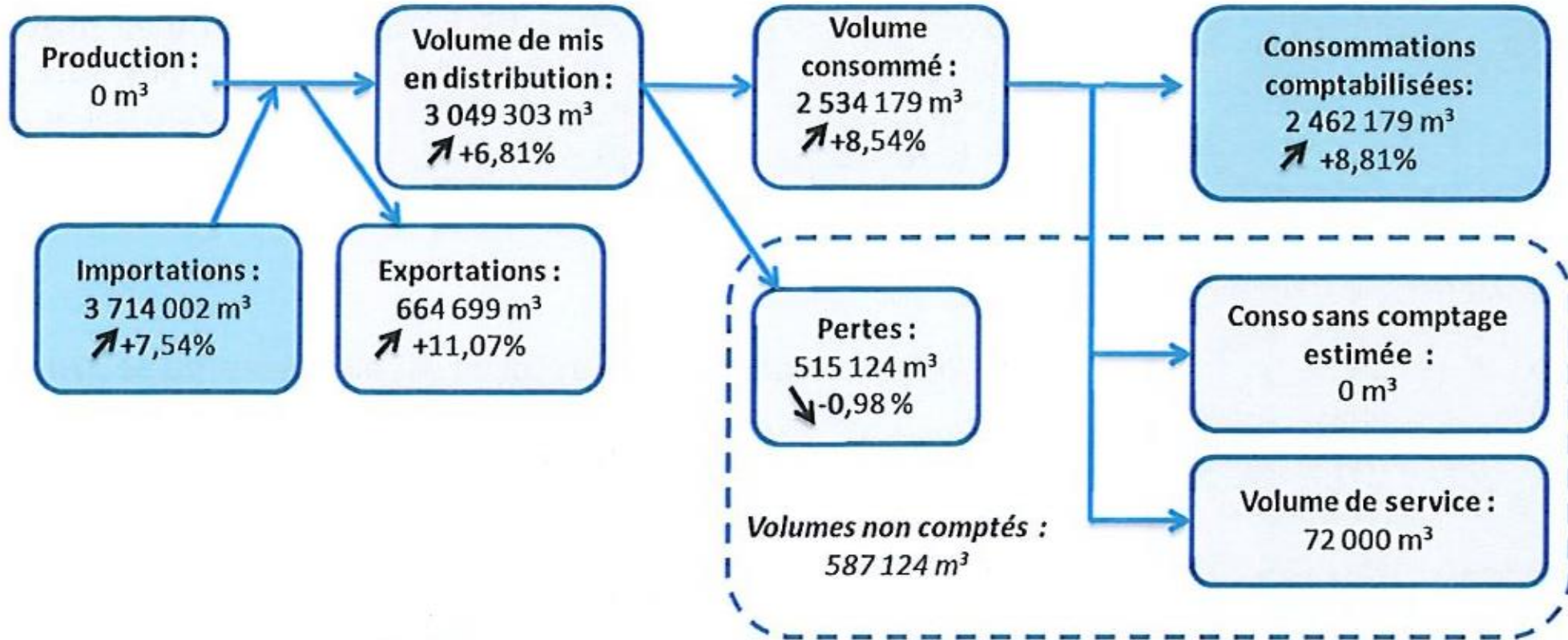
Rapports annuels

- SIEVA

- *Evolution des volumes d'eau potable calendaire*



■ PERFORMANCE DU RESEAU



Décisions prises dans le cadre de l'article 2122-22
du CGCT

Informations diverses